

Sagesse Des Interdictions

Shaykh
Pod
BOOKS

Shaykh
Pod
FRENCH

**Adopter Des Caractéristiques Positives
Mène à la Tranquillité D'esprit**

Sagesse Des Interdictions

Livres de ShaykhPod

Publié par ShaykhPod Books, 2024

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l'éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Sagesse des interdictions

Première édition. 17 novembre 2024.

Droits d'auteur © 2024 Livres ShaykhPod.

Écrit par ShaykhPod Books.

Table des matières

[Table des matières](#)

[Remerciements](#)

[Notes du compilateur](#)

[Introduction](#)

[Sagesse des interdictions](#)

[Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère](#)

[Autres médias de ShaykhPod](#)

Remerciements

Toutes les louanges vont à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force de terminer ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad dont le chemin a été choisi par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, en particulier à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils continus ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Et un merci spécial à notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a élevé ShaykhPod vers de nouveaux sommets passionnants qui semblaient impossibles à un moment donné.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, Exalté, Seigneur des mondes et bénédictons et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

Notes du compilateur

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans le cadre de nos efforts pour mener à bien une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être trébuché et commis des erreurs inconsciemment pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs et l'attention que vous porterez à ce sujet sera appréciée. Nous invitons sincèrement les suggestions constructives qui peuvent être faites à ShaykhPod.Books@gmail.com.

Introduction

Le petit livre suivant aborde quelques sagesses des interdictions de l'islam. Cette discussion est basée sur le chapitre 2 Al Baqarah, versets 172-173 du Saint Coran :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah si c'est Lui que vous adorez. Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui est consacré à un autre qu'Allah. Et quiconque est contraint, sans le vouloir ni le dépasser, n'encourt aucun péché. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

La mise en pratique des leçons discutées aidera à adopter des caractéristiques positives. L'adoption de caractéristiques positives conduit à la paix de l'esprit et du corps.

Sagesse des interdictions

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 172-173

يَأَيُّهَا الَّذِينَ إِيمَانُكُمْ كُلُّهُ مِنْ طَيِّبَاتِ مَا رَزَقْنَاكُمْ وَآشْكُرُوا اللَّهَ إِنْ كُنْتُمْ إِيمَانًا

تَعْبُدُونَ ﴿١٧٣﴾

إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةَ وَالدَّمَ وَلَحْمَ الْخِنْزِيرِ وَمَا أُهِلَّ بِهِ لِغَيْرِ اللَّهِ فَمَنِ اضْطُرَّ غَيْرَ

بَاغٍ وَلَا عَادِ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٧٤﴾

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah si c'est Lui que vous adorez.

Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah. Mais quiconque est contraint, sans le vouloir ni le dépasser, ne commet aucun péché. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah si c'est Lui que vous adorez. Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui est consacré à un autre qu'Allah. Et quiconque est contraint, sans le vouloir ni le dépasser, n'encourt aucun péché.

Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir la récompense et la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah... »

Dans la section précédente, Allah, le Très-Haut, invite toute l'humanité à Son obéissance sous la forme de l'obtention et de l'usage de ce qui est licite et pur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« Ô hommes, mangez de tout ce qui est licite et bon sur terre... »

Les principaux versets que nous avons étudiés montrent clairement que seuls les hommes qui croient vraiment en Allah, le Très-Haut, sont déterminés à obtenir et à utiliser ce qui est licite et bon. On peut donc déterminer s'ils sont considérés comme des croyants aux yeux de l'Islam en observant s'ils accomplissent ou non ce commandement. De plus, dans le cas des croyants, Allah, le Très-Haut, ne mentionne pas le licite mais uniquement les bonnes choses. Cela indique que seul un vrai croyant évitera d'obtenir et d'utiliser ce qui est illicite, car ce commandement spécifique a été omis dans le cas des croyants. Ainsi, si une personne qui prétend être musulmane obtient et utilise ce qui est illicite, c'est un signe clair qu'elle n'est pas considérée comme un vrai croyant aux yeux de l'Islam. En effet, le fondement extérieur de l'Islam est l'obtention et l'utilisation de ce qui est licite. Si ce fondement extérieur est corrompu, alors toutes les choses qu'une personne fait seront corrompues. L'omission du mot licite et le maintien du mot bon indiquent également que les seules choses réellement bonnes et pures dans ce monde sont celles qu'Allah, l'Exalté, a décrétées comme licites pour les gens. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« ...et leur rend licite le bien et leur interdit le mal... »

Allah, le Très-Haut, a créé l'univers et tout ce qu'il contient. Il est le seul à savoir ce qui est bon pour l'homme et ce qui est mauvais pour lui, même si cela ne lui est pas évident. Par exemple, de nombreux effets négatifs de l'alcool sur le corps et l'esprit humains ont été récemment découverts grâce à des recherches scientifiques, même si Allah, le Très-Haut, l'a interdit il y a plus de 1400 ans.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez, mangez des bonnes choses [c'est-à-dire licites]... »

Le musulman doit également s'efforcer de gagner et de consommer ce qui est pur et sain. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2380, de consacrer un tiers de son estomac à la nourriture, un tiers à la boisson et le tiers restant à l'air. Le meilleur moyen d'y parvenir est de s'arrêter de manger et de boire avant d'être rassasié et, si l'on est invité à un autre repas, de le prendre sans alerter les autres qu'on a déjà mangé auparavant. Comme la suralimentation et l'alimentation malsaine conduisent à d'innombrables problèmes mentaux et physiques, celui qui obtient un régime alimentaire équilibré et sain, comme le prescrit l'Islam, fera de grands pas vers un état d'esprit et de corps équilibré, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit. En revanche, celui qui ne mange pas de manière équilibrée et saine, et qui obtient et consomme même ce qui est illicite, obtiendra un état mental et physique déséquilibré, ce qui conduit à d'innombrables maladies mentales et physiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez, mangez des bonnes choses [c'est-à-dire licites]... »

D'une manière générale, cela rappelle également aux musulmans de se conformer strictement aux enseignements de l'islam au lieu de suivre d'autres choses, telles que leurs propres opinions, pratiques culturelles ou sources de connaissances religieuses autres que les deux sources de guidance, le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Plus on agit sur d'autres sources de connaissance, moins on agira sur les deux sources de guidance, ce qui conduit à l'égarement et à un état mental et physique malsain et déséquilibré. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite à tous les musulmans que tout ce qu'ils possèdent dans ce monde a été créé et leur a été accordé par nul autre qu'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées... »

Il est essentiel de se rappeler que dans ce monde, tout ce qui est accordé à une personne n'est qu'un prêt, ce n'est pas un don. Tout comme tout prêt, le prêt accordé par Allah, l'Exalté, sous forme de bénédictions matérielles doit être restitué à Dieu. Cela se fait lorsque l'on utilise les bénédictions matérielles qui nous ont été prêtées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah

sur lui). Celui qui rembourse correctement son prêt bénéficiera de la paix de l'esprit et du succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui ne rembourse pas son prêt à Allah, l'Exalté, sera confronté à une pénalité, tout comme les gens qui ne remboursent pas leurs prêts mondains sont confrontés à une pénalité. Les bénédictions mêmes qu'ils possèdent deviendront une source de stress, de misère et de problèmes pour eux dans les deux mondes, même s'ils connaissent des moments de plaisir et de divertissement, car ils ne peuvent échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Et la punition de l'au-delà est encore plus amère. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En revanche, les bienfaits accordés aux musulmans au Paradis sont un don. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« ... Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

C'est pourquoi une personne au Paradis sera libre d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées comme elle l'entend.

Il est donc essentiel de comprendre la différence entre le prêt accordé à quelqu'un dans ce monde et le don au Paradis afin que chacun se comporte correctement dans ce monde en remboursant le prêt à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été prêtées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui agit de cette manière a fait preuve de gratitude envers Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah... »

En outre, la gratitude implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cela est qu'une personne ne désire ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des personnes qu'elle aide. La gratitude avec la langue consiste à dire ce qui est bien ou à rester silencieux. Et comme nous l'avons vu plus haut, la gratitude avec ses actes consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été prêtées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui se comporte de cette manière est assuré d'une augmentation des bénédictions, de la miséricorde et du pardon dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, se comporter de cette manière est la preuve pratique dont un musulman a besoin pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah si c'est Lui que vous adorez. »

Cela montre encore une fois l'importance de comprendre que l'adoration d'Allah, l'Exalté, est en fait Son obéissance dans chaque situation et dans chaque interaction et utilisation de chaque bénédiction qui nous a été accordée. Cela est encore renforcé par le fait qu'Allah, l'Exalté, a mentionné l'obtention et l'utilisation de ce qui est bon et licite et a lié cela à Son adoration. Il n'a pas parlé d'actes d'adoration. Par conséquent, l'adoration d'Allah, l'Exalté, s'étend bien au-delà des cinq prières quotidiennes obligatoires, qui prennent moins d'une heure par jour à accomplir.

Allah, l'Exalté, explique ensuite un concept général à travers un concept spécifique afin d'encourager les gens à Lui obéir sincèrement, car il est dans leur intérêt de le faire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« *Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah... »*

En général, les seules choses qui sont interdites en Islam sont celles dont le mal est supérieur aux bienfaits perçus. Par exemple, avant l'interdiction de l'alcool et des jeux de hasard, Allah, l'Exalté, a indiqué cette règle en déclarant que leur mal est supérieur aux bienfaits perçus que l'on pourrait en tirer. Cela est évident pour quiconque possède du bon sens. Chapitre 2 Al Baqarah 219 :

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant il y a un bienfait pour les gens... » »

Mais les lois de l'Islam n'existent que pour le bien des gens. Allah, l'Exalté, ne tire aucun avantage ni aucun mal de l'obéissance ou de la désobéissance des gens. Chapitre 60 Al Mumtahanah, verset 6 :

« ...Et quiconque se détourne... alors, Allah est certes dispensateur de tout besoin, Digne de louange. »

Par conséquent, chacun doit, pour son propre bien et son propre bénéfice, accepter et agir selon les enseignements de l'Islam, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, car cela seul conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Autrement, les choses matérielles qu'ils possèdent deviendront pour eux une source de misère, de stress et de problèmes dans les deux

mondes, car ils poursuivent des choses qui ne leur font que du mal physiquement et mentalement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ils doivent se comporter comme le patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah... »

La science moderne a déjà prouvé le caractère malsain de la consommation de cadavres en décomposition, de sang et de viande de porc. Abattre et manger des animaux consacrés à d'autres qu'Allah, l'Exalté, conduit à une maladie spirituelle qui peut corrompre la foi d'une personne. Celui qui se comporte de cette manière commencera à supposer que les autres à qui il consacre sa nourriture peuvent lui apporter des avantages dans les deux mondes. C'est l'une des attitudes qui ont conduit au polythéisme dans l'histoire et peut même encourager un musulman à faire de même, même si son polythéisme est subtil et pas si évident. Chapitre 39 Az Zumar, verset 3 :

« Certes, Allah est la religion pure. Et ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent] : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. »... »

Le fait de consacrer des choses à autrui peut encourager une personne à compter sur les autres pour intercéder et la sauver dans les deux mondes, ce qui ne fait qu'encourager une personne à adopter une attitude paresseuse et égarée par laquelle elle persiste dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en croyant qu'une autre personne la sauvera dans les deux mondes. Cela ne conduit qu'à des problèmes et du stress dans les deux mondes. Par conséquent, l'une des causes profondes de cette attitude a été coupée dans les principaux versets discutés, par lesquels les musulmans ont reçu l'ordre d'adopter une sincérité totale envers Allah, l'Exalté, en agissant pour Lui plaisir et non pour les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« Il vous a seulement interdit les animaux morts, le sang, la chair de porc, et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah... »

Comme d'habitude, Allah, l'Exalté, indique ensuite le caractère facile de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« ...Mais quiconque est constraint, sans le vouloir ni le dépasser, n'encourt aucun péché. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Celui qui est constraint de faire quelque chose d'illicite en raison de circonstances extrêmes sera excusé par Allah, l'Exalté, car Il n'impose pas à une personne une charge au-delà de ses capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2043, que quiconque commet un péché par oubli ou par contrainte sera pardonné par Allah, l'Exalté.

Cela montre aussi que tout le monde a la capacité d'adhérer aux commandements et aux interdictions de l'Islam dans des circonstances normales. Par conséquent, un musulman ne doit jamais se tromper en commettant des péchés en prétendant qu'il ne peut pas se contrôler, car cette excuse ne sera jamais acceptée par Allah, l'Exalté, et mène donc à la destruction dans les deux mondes. Un musulman doit s'efforcer d'adhérer à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques et en sachant que cela est à sa portée. C'est la personne qui obtiendra le pardon et la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes, même s'il lui arrive de commettre des péchés en cours de route dans des moments d'inattention car elle adhérera à un repentir sincère. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« ... *En vérité, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* »

En revanche, celui qui adopte le vœu pieux, par lequel il persiste dans ses péchés tout en inventant des excuses pour se sentir mieux, risque bien d'être privé de la miséricorde et du pardon d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela ne mènera qu'au stress, à la misère et aux problèmes dans les deux mondes.

Plus de 400 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

400+ English Books / كتب عربية / Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

<https://shaykhpod.com/books/>

Backup Sites for eBooks: <https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/>

<https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books>

<https://shaykhpod.weebly.com>

<https://archive.org/details/@shaykhpod>

<https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists>

Autres médias de ShaykhPod

Blogs quotidiens : www.ShaykhPod.com/Blogs

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>

Photos : <https://shaykhpod.com/pics>

Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts>

PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman>

PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid>

Podcasts en ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts>

Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>

Site de sauvegarde pour les livres électroniques/ livres audio :
<https://archive.org/details/@shaykhpod>

